

ANNEXE 5

PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

COMPOSANTE RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX INTRANTS ET SERVICES AGRICOLES

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION

Contexte avant le tremblement de terre

1. Le secteur agricole Haïtien est caractérisé par une large prédominance de la petite agriculture familiale sur des exploitations de petite taille, souvent inférieures à 1 hectare par famille, dans un environnement économique et social caractérisé par une grande vulnérabilité à l'insécurité alimentaire.

2. Les systèmes de production/consommation en zone rurale sont généralement caractérisés par

- une haute intensité de main d'œuvre;
- un faible niveau d'investissement en intrants agricoles;
- un faible niveau des rendements agronomiques;
- un faible niveau de revenu agricole;
- l'intégration de l'agriculture et de l'élevage, et
- un niveau élevé d'autoconsommation.

3. Il en résulte donc que l'agriculture soit également pénalisée par une image peu valorisante au regard des jeunes générations, ce qui a eu pour conséquence au cours de ces dernières années d'accélérer le processus d'exode rural des jeunes vers les grands centres urbains pour bien souvent n'occuper que des emplois non agricoles peu rémunérateurs et précaires (ex : cireurs de chaussures, vendeurs de loterie, conducteurs de moto-taxis, tâcherons, etc.).

4. Haïti étant un pays montagneux caractérisé par une grande variété de micro-climats, les systèmes de culture alimentaire et les calendriers culturels varient donc selon qu'il s'agisse de zones de montagne ou de zones de plaines irriguées (voir détail des cultures par Département et par Zone Agro-écologique dans l'appendice 3). Les cultures vivrières de base sont le haricot, le maïs, le manioc, la patate douce, et le bananier plantain sont cultivées dans la plus part des zones agro-écologiques du pays. Le riz est pour sa part essentiellement cultivé au niveau des périmètres irrigués, dont majoritairement dans le Département de l'Artibonite où se trouve l'Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA), lequel est spécialisé dans le développement de la culture du riz avec un appui technique du Gouvernement Taïwanais. Les systèmes de culture mis en œuvre par les petits agriculteurs sont généralement fondés sur l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Cet élevage est généralement extensif et est souvent

considéré à la fois comme un support de capitalisation en lieu et place de supports bancaires, et comme une sources de revenus au travers de la production de viande de volailles, chèvres, porcs et bovins et autres produits de l'élevage tels que les œufs et le lait. L'élevage de porc qui prenait une importance croissante en Haïti au cours de ces dernières années, rencontre depuis l'année 2009 des difficultés liées à l'apparition de foyers de la maladie de Teschen pour lequel aucun vaccin n'est disponible pour le moment.

5. L'application optimale des paquets technologiques prônés au sein des exploitations, pour une augmentation de la production agricole nationale, requiert différents préalables dont un approvisionnement régulier en intrants et équipements agricoles et un renforcement des capacités d'appui et de vulgarisation des Bureaux Agricoles Communaux aux agriculteurs, selon une approche participative.

6. En effet, l'approvisionnement en intrants de qualité, en quantités suffisantes, aux moments propices et à des prix abordables, est une condition essentielle pour que les producteurs puissent mettre en œuvre les techniques agricoles les plus à même d'accroître leur productivité et leurs revenus. Le programme devra donc alors soutenir des actions d'approvisionnement en intrants et fournitures, de services de mécanisation agricole et de renforcement des activités de formation et de vulgarisation pour appuyer la réalisation de campagnes de production de cultures.

7. Les intrants majeurs du secteur agricole auxquels les petits agriculteurs à faibles revenus devraient avoir accès sont:

- (i) les semences et du matériel végétal de qualité à haut potentiel de rendement et adaptées au contexte local;
- (ii) les engrais;
- (iii) les produits phytosanitaires dont le choix et l'utilisation devront faire l'objet d'un encadrement spécifique; et
- (iv) l'outillage et les équipements agricoles.

8. Avant le tremblement de terre du 12 Janvier 2010, l'approvisionnement du secteur agricole en principaux intrants que sont les semences et plants, engrais, produits phytosanitaires et les outillages et équipements agricoles, s'effectuait en grande partie au travers d'importations. Ainsi, il est estimé que 5,000 tonnes de semences de cultures légumineuses et céréalières, 100 tonnes de semences de cultures maraichères pour un montant total de US \$ 5,000,000 et 35,000 tonnes d'engrais de tous types confondus ont été importés en Haïti au cours de l'année 2009, tandis que les besoins potentiels totaux pour l'année 2010 sont estimés à 22,700 tonnes de semences de cultures légumineuses et céréalières (voir détails dans l'appendice 2) et environ 184,000 tonnes d'engrais. Il convient également de noter qu'au cours de l'année 2009, ces importations se sont réalisées au travers du secteur privé et des Programmes et Projets d'aide directe, en réponse à la flambée des prix sur les produits alimentaires et émeutes de la faim qu'elle a provoqué en Avril 2008, suivies du désastre causé par les quatre ouragans successifs de l'été 2008.

Semences et Matériel Végétal

9. Jusqu'à un passé récent, l'essentiel des semences et du matériel végétal utilisé par les petits agriculteurs est d'origine locale et est obtenu à partir des cultures de la saison précédente. Les capacités de stockage de semences dans de bonnes conditions pour en conserver la qualité

sont inexistantes, ce qui implique aussi un échange saisonnier de semences entre les zones de plaines irriguées de basse altitude et les zones de montagne. La qualité génétique et sanitaire des semences et du matériel végétal est souvent de qualité inférieure en raison d'une connaissance insuffisante des agriculteurs au regard des techniques de multiplication, ce qui constitue l'une des causes des faibles rendements généralement constatés. Une autre contrainte est aussi la faible fertilité des sols, qui ne permet pas de matérialiser le potentiel génétique des semences améliorées. Le faible niveau de rendement et la faiblesse des surfaces cultivées par famille, résultent également en de faibles niveaux de production qui sont de surcroît souvent mis en péril par les aléas climatiques saisonniers, particulièrement lors des saisons cycloniques. Il en résulte un niveau élevé de vulnérabilité des familles rurales face à l'insécurité alimentaire, ce qui les amène parfois à consommer les semences qu'elles devaient garder pour les semis de la saison suivante. Ceci est particulièrement préoccupant pour la sécurité alimentaire nationale qui dépend en premier lieu de la sécurisation de la capacité de production agricole, et notamment de la disponibilité de semences de qualité d'une saison sur l'autre. Bien que des progrès aient été réalisés au cours de l'année 2009 avec l'introduction et des distributions massives de semences de variétés améliorées et tolérantes à certaines maladies, ces progrès restent très fragiles et ne pourront être durables qu'à condition qu'une filière semencière économiquement viable et autonome, et permettant l'accès de tous les agriculteurs à des semences et du matériel végétal de qualité soit effectivement mise en place, à travers un réseau de production et de commercialisation d'envergure nationale.

10. L'institution Gouvernementale responsable d'assurer la supervision et la coordination de la filière semencière est le **Service National des Semences (SNS)** sous tutelle directe du MARNDR. Les fonctions mandatées au SNS sont :

- Appui technique aux acteurs de la Filière Semences (groupements agricoles, petites entreprises semencières, importateurs, firmes semencières et éventuellement aux activités semencières menées par la Coopération Etrangère);
- Contrôle de qualité de semences botaniques de cultures vivrières et maraîchères et mise en place d'un laboratoire de Contrôle de Qualité de Semences; et
- Préparation de cadres normatifs : avant-projet de Loi Semencière, Normes Techniques pour la Conduite de Champs Semenciers, Normes Techniques pour les Semences.

11. Cependant, en l'état actuel des choses, il n'existe pas de législation au regard de l'importation, de la production et de la commercialisation des semences, et en raison de ressources très insuffisantes, les capacités d'intervention du SNS sont extrêmement réduites, dans la mesure où son personnel technique se limite au Directeur du SNS et son assistant. En conséquence, le SNS ne peut donc intervenir actuellement qu'au travers d'activités seulement normatives, car il ne dispose pas de la capacité structurelle et opérationnelle nécessaire pour apporter un appui technique effectif aux intervenants de la filière semencière, tant au niveau National, Départemental, que local. Il ne lui est donc pas possible d'assurer l'une des tâches fondamentales qui consiste à assurer le contrôle de qualité des semences importées, produites au niveau national et commercialisées et/ou distribuées à travers le Pays, tandis qu'un certain nombre d'entreprises privées et d'ONGs sont *de facto* engagées dans ces activités (voir liste dans l'appendice 1).

12. Par ailleurs, en raison de l'absence de structure et programme de recherche et développement, il n'existe pas de Programme formel de conservation génétique et de production de semences de base, ni de travaux systématiques de recherche et d'évaluation de variétés améliorées adaptées aux différents contextes agro-écologiques du Pays. Sur ces derniers points,

seuls l'ONG ORE qui opère dans le Département du Sud sur le haricot et le maïs, et l'ODVA dans le Département de l'Artibonite sur le riz, conduisent des activités régulières en ce sens. En conséquence, le nombre de variétés améliorées et agronomiquement performantes agréées par le SNS/MARNDR et adaptées aux différentes zones agro-écologiques du Pays reste très limité (voir liste dans l'appendice 3), tandis que l'accès à des semences de base doit généralement se faire à partir d'importations. Un tel programme devant constituer le point de départ d'une filière semencière intégrée, il conviendra donc d'effectuer également les investissements nécessaires afin d'engager un programme de recherche appliquée et de multiplication de semences de base ensuite destinées à la multiplication de semences commerciales de qualité contrôlée (e.g. QDS = "Quality Declared Seeds"), .

Engrais

13. L'emploi des engrais dans les systèmes de production actuels est encore très faible par rapport aux besoins potentiels, mais a significativement augmenté au cours des années 2008 et 2009 à la suite d'une politique de subvention initiée depuis l'année 1997 par le Gouvernement Haïtien. Ainsi, grâce en grande partie à cette politique de subvention, les rendements des cultures vivrières ont globalement augmenté entre 1997 et 2009 et selon le type d'espèce cultivée, d'environ 70 à 80%. L'institution gouvernementale assurant la supervision et la coordination générale de ce processus d'achat et d'importation des engrais est le **Programme de Subvention des Fertilisants (PSF)** géré par le MARNDR au travers, soit d'Appels d'Offres auprès d'importateurs Nationaux ou de fournisseurs d'engrais étrangers émanant principalement de la République Dominicaine, soit au travers d'Accords de Coopération Bilatérales (Japon, Venezuela), car il n'y a pas de production d'engrais en Haïti. Les engrais importés sont temporairement stockés dans deux zones d'entrepôts, dont l'une à Port au Prince qui a vu sa capacité réduite à 5000 TM suite au tremblement de terre, et l'autre à l'ODVA d'une capacité de 7000 TM. Les distributions à prix subventionné se font ensuite au travers des Directions Départementales de l'Agriculture (DDAs) et Bureaux Agricoles Communaux (BACs), en partenariat avec des distributeurs privés locaux et Associations et Coopératives de producteurs. Afin de garantir un prix stable et abordable, le niveau des subventions est ajusté afin de compenser les fluctuations du marché international. Ainsi en 2009, les engrais ont pu être vendus aux agriculteurs à un prix fixe de 500 Gourdes Haïtiennes par sac de 100 livres (soit environ 12.5 US\$ par sac).

14. Malgré les succès techniques obtenus et la justification économique de la politique de subvention des engrais, en raison de l'augmentation très significative des rendements agronomiques et donc de leur valeur ajoutée, cette politique peut encore être améliorée afin d'optimiser les investissements consentis par le Gouvernement, les donateurs et les agriculteurs, les principaux défis à relever étant :

- Une optimisation des dosages et de l'utilisation des engrais par une majorité d'agriculteurs;
- D'améliorer la fertilité des sols en optimisant les pratiques agricoles en termes de rotation des cultures, intégration agriculture-élevage, agriculture de conservation, etc.;
- la mise en place de stocks-tampons pour prévenir les pénuries temporaires d'engrais, lorsque les fonds du Trésor Public destinés à leur subvention sont épuisés (qui peuvent conduire au développement d'un marché noir parallèle et spéculatif contraire aux objectifs du Programme); et

- L'identification d'une stratégie de sortie d'une politique de subvention qui doit rester limitée dans le temps, pour contribuer à un rééquilibrage du rôle du secteur privé au regard d'un marché, où l'État occupe *de facto* une position prédominante.

Ainsi, le MARNDR, avec l'appui de la Banque Mondiale et de la Banque Interaméricaine de Développement, testera à partir de l'année 2010 dans plusieurs régions du pays une stratégie de sortie basée sur la promotion de paquets techniques à partir de l'octroi de subventions à la demande (et non pas à l'offre).

Produits Phytosanitaires

15. L'encadrement institutionnel régissant les importations de produits phytosanitaires relève de la **Direction de la Quarantaine Animale et Végétale** du MARNDR.

16. La commercialisation et/ou les distributions subventionnées de **produits phytosanitaires** relève de la **Direction de la Protection des Végétaux** du MARNDR et de ses structures déconcentrées au niveau des DDAs et BACs. Les produits phytosanitaires les plus courants sont généralement importés par des distributeurs privés et vendus par les maisons de commerce existantes en Haïti, et distribués aux agriculteurs au travers des boutiques d'intrants appartenant aux associations agricoles et des succursales de ces maisons.

17. Toutefois, certains programmes bien spécifiques du Ministère, tels que le Programme de Lutte contre la Mouche des Fruits, le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), responsable de la lutte contre le Charançon de la Patate Douce, le Programme de Contrôle du Scolyte du Café, etc. utilisent des insecticides et produits très spécifiques et sont généralement responsables de leur propre approvisionnement.

18. L'emploi de produits phytosanitaires par les agriculteurs Haïtiens peut être considéré comme d'un niveau très faible en comparaison aux pays voisins de la région des îles Caraïbes. Toutefois, il a déjà été observé qu'un usage inapproprié de pesticides sur les cultures, et plus particulièrement sur les cultures maraîchères de montagne par des petits agriculteurs manquant d'encadrement technique, a un impact négatif sur l'environnement, ce qui engendre très probablement aussi un impact négatif sur la sécurité sanitaire des produits commercialisés.

19. En l'absence de mesures légales et de cadre institutionnel approprié pour prévenir un développement incontrôlé et potentiellement nuisible de la commercialisation et de l'usage des produits phytosanitaires en Haïti, il conviendra d'apporter une attention particulière à la mise en place d'une politique, d'une législation, et d'un programme d'appui au développement de lutte intégrée contre les ravageurs et maladies des cultures, car une augmentation très significative et incontrôlée de l'usage de pesticides est à craindre.

20. En effet, en raison de nouveaux défis liés au développement de maladies et ennemis des cultures tels que le scolyte du café et l'apparition de « fourmis-folles » extrêmement agressives, la mouche des fruits, et le charançon de la patate, et de nombreuses autres, il est prévisible de voir apparaître une augmentation généralisée de l'usage de produits phytosanitaires potentiellement risqués pour la santé humaine et la biodiversité. Il est également important de noter qu'au regard de l'emploi de produits phytosanitaires, les services techniques du MARNDR recommandent un emploi judicieux et modéré des pesticides, mais une législation précise sur l'importation, la commercialisation et leur emploi et les modalités de leur application restent à élaborer.

Outillage et Équipement agricole

21. L'encadrement institutionnel régissant les importations, la commercialisation et/ou les distributions d'**outillage et équipement agricole** ne fait pas pour l'instant l'objet d'un appui institutionnel spécifique, toutefois cette activité fait partie intégrante des actions d'appui à l'obtention d'intrants conduites par le MARNDR.

22. Les outillages et équipement agricoles sont généralement importés et distribués aux agriculteurs au travers de réseaux de distribution commerciaux privés et des ONGs. Cependant, dans le cadre des opérations d'urgence, en réponse à la flambée des prix et des quatre ouragans de l'année 2008, des quantités significatives de kits d'outillage ont été distribuées par le MARNDR en partenariat avec la FAO.

23. L'outillage de base généralement utilisé par les petits agriculteurs consiste en une machette, une houe, une dérapine (pioche de taille moyenne), et une pelle. La préparation des sols se fait généralement à la main ou au travers de l'emploi de la traction animale, lorsque celle-ci est disponible. Le niveau de mécanisation reste très faible, sauf au niveau de certains grands périmètres irrigués. Au cours de l'année 2009, le Gouvernement a pu faire bénéficier les agriculteurs de ces périmètres irrigués de l'octroi de 50 tracteurs agricoles équipés d'outils aratoires, grâce à en donation du Gouvernement du Venezuela, suivi de l'acquisition et de la distribution de 147 autres tracteurs par le MARNDR.

Contexte après le tremblement de terre et justification de l'intervention

24. Selon la Direction de la Protection Civile, (DPC), le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a eu pour conséquence de provoquer un exode massif de population de la zone urbaine de Port au Prince estimé à plus de 600,000 personnes, de nombreuses familles migrantes s'étant déplacées en zone rurale vers leurs villages d'origine. Il en résulte donc que beaucoup de familles d'accueil déjà très appauvries et vulnérables à l'insécurité alimentaire doivent assumer une charge supplémentaire en recevant des familles déplacées totalement démunies. En effet, selon des estimations arrêtées au 15 Février 2010, soit un peu plus d'un mois après le désastre, dans les Départements de l'Ouest, du Sud et du Nord, le nombre moyen de personnes par foyer en zone rurale serait passé de 5 à 6 à plus de 10. Sachant qu'il est par ailleurs difficile d'apporter une aide alimentaire directe à une population dispersée en zone rurale, le risque encouru par cette situation est la forte probabilité de voir un épuisement rapide des stocks alimentaires des foyers ruraux, tandis que le niveau de production local ne permettra probablement pas de couvrir la totalité des besoins alimentaires locaux et de faire la soudure entre les deux campagnes de récolte de la saison d'Hiver 2009/10 et du Printemps 2010.

25. Au regard de cette situation, et concernant plus particulièrement les familles rurales, le tremblement de terre aura donc eu pour conséquence de provoquer:

- Un accroissement soudain et très significatif du nombre de personnes vivant au sein d'un même foyer en zone rurale;
- un déficit de produits alimentaires de base en zone rurale, et donc un risque élevé d'un accroissement significatif de l'insécurité alimentaire;
- une résurgence immédiate de la flambée des prix sur les denrées alimentaires de base en zone rurale;

- un risque élevé de voir les stocks de semences utilisés pour la consommation humaine; et
- un risque de décapitalisation des petits agriculteurs-éleveurs, se traduisant souvent par une réduction de leur cheptel productif;
- un appauvrissement des petits agriculteurs qui ne bénéficieront pas d'une possible flambée des prix car les leurs produits seront essentiellement autoconsommés, et donc
- leur incapacité d'acheter, au début de chaque campagne agricole, les intrants (semences, engrais, etc.) et l'outillage nécessaire à une intensification de la production agricole.

26. Ainsi, bien qu'il puisse ne pas être considéré comme l'un des secteurs les plus directement touchés par le tremblement de terre, le secteur agricole jouera un rôle clef tant pour le maintien de la sécurité alimentaire que pour le redressement économique et la stabilité sociale du Pays.

27. Cela impliquera donc la nécessité impérieuse d'apporter au secteur agricole tout le soutien nécessaire, tant sur le court terme au travers d'interventions d'urgence qui permettront de répondre aux besoins alimentaires immédiats, qu'à moyen et plus long terme afin de relancer, moderniser, et redynamiser un secteur agricole essentiel à l'économie et l'équilibre social du Pays.

B. STRATÉGIE DE RÉHABILITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

28. Au cours des semaines précédant le tremblement de terre, le Ministère de l'Agriculture était engagé dans l'élaboration d'une nouvelle politique agricole intégrant une composante relative aux intrants et services agricoles.

29. Pour mettre en œuvre cette composante, le programme entend s'appuyer sur la stratégie utilisée par le programme de subvention du MARNDR, laquelle consiste à vendre les intrants aux producteurs à prix subventionné. S'agissant des fertilisants chimiques, les stocks seront distribués dans les différentes zones de consommation à travers les DDA, l'Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite et les importateurs traditionnels d'engrais. Ces derniers alimenteront les bureaux agricoles communaux, les commerçants accrédités et les organisations paysannes. Ces différents agents assureront à leur tour l'approvisionnement direct aux exploitants agricoles. Les équipements agricoles, notamment les tracteurs et motoculteurs, seront rendus disponibles dans les principales plaines dans le cadre de contrats de location-vente.

30. Selon les différents types d'intrants en question, les lignes directrices de la stratégie proposée dans le cadre de cette politique agricole sont les suivantes :

Semences

31. Concernant la production de semences de qualité, le pays avait mis en place au cours des années 90 avec l'assistance technique de la FAO et l'appui financier de la Communauté Européenne, un programme nommé « *Commission Intersectorielle de Production et de Distribution de Semences Améliorées* » (CIPDSA) destiné à l'établissement d'une filière économiquement autonome d'achat, production et de commercialisation de semences et plants de

haricot, maïs, sorgho, bananier plantain, igname, et pomme de terre. Ce programme qui s'est montré très prometteur, a malheureusement dû être interrompu en raison de l'approche choisie (subvention de l'offre en semences) dont les effets pervers sont supérieurs aux gains apportés à l'ensemble de la filière, ce qui a finalement conduit à la fermeture de la CIPDSA. Une évaluation approfondie de ces programmes s'avèrerait alors nécessaire. Suite à ces événements, le Service National Semencier (SNS) du MARNDR, qui venait également en appui au CIPDSA, s'est alors réduit à une structure aux moyens très limités, ne pouvant seulement apporter qu'un appui normatif sous forme de directives et conseils techniques aux intervenants du secteur agricole. Ce n'est qu'à la suite de la crise suscitée par la flambée des prix des denrées alimentaires et des quatre ouragans de l'année 2008, qu'un appui significatif a été apporté à partir de la fin de l'année 2008 et au cours de l'année 2009 à travers divers Projets d'aide d'urgence, dont en particulier le Projet « *Plan d'Action à Court Terme d'appui aux Production Vivrières* » PACT-PV. Ce Projet a apporté notamment un soutien à la distribution et à la production de semences vivrières au travers de Groupements de Producteurs Artisanaux de Semences (GPAS). Ces GPAS ont maintenant acquis une capacité technique de base pour la production de semences de haricot et de maïs, mais leur viabilité économique repose sur un appui spécialisé en matière de commercialisation des semences et en gestion administrative et financière.

32. La stratégie proposée par le Gouvernement afin de relancer une filière semencière techniquement performante et économiquement viable sera de se fonder en grande partie sur les expériences constructives de la CIPDSA, à travers du soutien à la production de semences par les groupements de production artisanale de semences (GPAS) et la mise en place d'une nouvelle Commission d'Économie Mixte (public/privé) qui sera mieux adaptée au contexte actuel.

33. Afin de s'assurer la sélection et la disponibilité de matériel génétique performant, il conviendra également de réhabiliter des fermes spécialisées, publiques ou privées, au niveau des principales zones agro-écologiques qui seront destinées à :

- effectuer des tests d'adaptation de nouvelles variétés introduites aux différentes conditions agro-écologiques du Pays;
- effectuer des expérimentations variétales pour identifier les plus adaptées et performantes;
- assurer la conservation génétique des variétés (semences de « pré-base »); et
- multiplier les semences de « base ».

Engrais

34. La totalité des engrais utilisés en Haïti en 2008 et 2009 a été importée et achetée par le Gouvernement au travers d'appels d'offres auprès d'importateurs Nationaux ou directement auprès de fournisseurs étrangers. Ces engrais sont ensuite redistribués principalement au travers des structures de vulgarisation agricole du MARNDR que sont les Directions Départementales de l'Agriculture (DDAs) et les Bureaux Agricoles Communaux (BACs), les groupements paysans et certains distributeurs privés d'intrants agricoles. Afin de promouvoir l'usage d'engrais que la plupart des agriculteurs n'utilisaient pratiquement pas jusqu'à une époque récente, le Gouvernement a mis en œuvre une politique de subventions depuis l'année 1997. En réponse à la flambée des prix de l'année 2008, les engrais ont été subventionnés à hauteur de 80% en 2008 et 50% en 2009, dont 27,000 tonnes données par le Gouvernement du Venezuela et intégrées dans le Programme de Subvention des fertilisants du MARNDR. Toutefois comme précédemment

indiqué, et bien que cette politique de subvention ait permis au secteur agricole d'accomplir des progrès considérables en termes de productivité, il conviendra d'en améliorer sa stratégie et sa mise en opération afin d'optimiser les effets et l'impact des investissements consentis par le Gouvernement, les donateurs et les agriculteurs, afin de promouvoir et développer un emploi raisonné des engrais.

35. Sachant que le tremblement de terre aura eu pour conséquence directe d'exiger une intensification rapide de la production agricole afin de répondre à un accroissement soudain de la demande alimentaire en zone rurale, le MARNDR sera très certainement amené à maintenir une politique de subvention des engrais sur le court terme, dont le niveau dépendra de leur prix sur le marché international et du pouvoir d'achat effectif des agriculteurs.

36. Cependant, en conformité avec l'orientation générale de la politique agricole du Gouvernement, et prenant avantage d'une prise de conscience croissante des agriculteurs au regard des résultats techniques et bénéfiques économiques obtenus grâce à un usage accru des engrais, la politique du Gouvernement sur le moyen et le long terme devrait pouvoir s'orienter vers une diminution progressive du niveau de subvention des engrais. Cette diminution des subventions jusqu'à leur extinction totale devrait permettre un rétablissement progressif d'un marché libre des engrais au niveau du secteur privé, sachant qu'il faudra maintenir un encadrement institutionnel du Gouvernement afin de mettre en place des mesures de contrôle garantissant la qualité des engrais commercialisés et le maintien d'un prix abordable pour les petits agriculteurs.

37. Pour ce faire, la stratégie que le Gouvernement envisage de mettre en place à travers le MARNDR sera de poursuivre le PSF et mettre en place un Service National des Fertilisants.

38. La poursuite du PSF sera fondée sur une stratégie visant une réduction progressive des subventions et une régularisation du marché, tout en s'assurant d'une augmentation et optimisation technique et économique de l'usage des engrais par les agriculteurs.

Mise en place d'un Service National des Fertilisants (SNF) ayant mandat de:

- (a) Proposer une politique et législation nationale sur le commerce et la qualité des engrais, en conformité avec la politique agricole du Gouvernement;
- (b) Contrôler la qualité des engrais importés et distribués tant par les structures du Gouvernement que le secteur privé;
- (c) Assurer le rôle d'observatoire de la filière des Engrais en assurant le suivi et l'analyse du marché des engrais en Haïti;
- (d) Gérer un stock-tampon de sécurité de 15,000 tonnes pour régulariser le marché et répondre aux urgences cycloniques; et
- (e) Apporter un soutien normatif et technique aux DDAs et BACs pour la mise en place d'activités expérimentales de vulgarisation visant à promouvoir une amélioration de la fertilité des sols au travers de pratiques agricoles adaptées (rotation des cultures, intégration de l'agriculture-élevage, promotion de l'agriculture de conservation), et un usage optimal des engrais par les agriculteurs.

Produits Phytosanitaires

39. Sur le plan institutionnel, la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) travaille de concert avec la Direction de la Santé Animale (DSA) par le biais des Groupements Santé-Bêtes (GSB) afin de les renforcer pour pouvoir utiliser leur service dans le domaine phytosanitaire. La DPV a également la possibilité d'élargir les GSB en Groupement Santé Bêtes et Plantes (GSBP) dans le cadre du Programme « Développement Espace Filière (DEFI) » du MARNDR, afin de l'impliquer dans la surveillance phytosanitaire.

40. Depuis quelque temps, la DPV reçoit un support financier de la BID (financement BID 1794/SF-HA) et a organisé aux Gonaïves des séances de travail avec les membres du GSB dans le cadre d'un petit projet de lutte phytosanitaire financé par le Programme d'Intensification Agricole (PIA). Ce soutien inclut la réhabilitation de laboratoires d'analyse (entomologie, virologie), la formation de cadres (masters et doctorats).

41. La vision stratégique du programme de protection des végétaux sera de promouvoir et développer des techniques répondant aux exigences de:

- Prévenir les pertes de production et post-récoltes dues aux ennemis et ravageurs des cultures;
- Assurer une production d'aliments sains et sans résidus chimiques; et
- Garantir la conservation de la biodiversité et de l'environnement

Outillages et Équipements agricoles

42. Sur un plan stratégique et opérationnel, le MARNDR appuie l'accès aux outils de base par les paysans, tout en essayant de promouvoir l'usage de la mécanisation agricole au niveau des plaines irriguées (tracteurs et motoculteurs). Pour ce faire, le MARNDR achète des tracteurs qu'il met à disposition des agriculteurs et dont il assure l'entretien, pour lequel deux garages sont en cours d'installation au niveau de l'ODVA.

43. Il est à noter que des banques d'outils gérées par des groupements d'agriculteurs avaient été mises en place dans le passé, mais que cette expérience n'a pu être poursuivie avec succès en raison de faiblesses dans leur gestion. Il apparaît donc qu'en l'état actuel des choses, les distributions directes d'outils aux bénéficiaires reste l'option la plus réaliste. Ainsi, suite à la crise causée par la flambée des prix de l'année 2008, un nombre élevé de kits d'outils de base a été distribué, tant par le MARNDR que par les partenaires, dont la FAO et l'IICA. Cependant, il apparaît également que malgré ces importantes distributions, la demande d'outils par les petits agriculteurs reste toujours aussi forte. Aussi, dans le cadre d'opérations d'aide d'urgence, suite au tremblement de terre du 12 Janvier 2010, il y aura nécessité de poursuivre ces distributions d'outils en améliorant le processus d'identification des bénéficiaires, ce qui permettra par ailleurs d'assurer un meilleur suivi de l'utilisation et de la durée de vie de ces outils.

44. La stratégie de développement à moyen et à long terme relative à l'outillage et l'équipement des agriculteurs consistera à :

- promouvoir un accès direct des agriculteurs à des outils et petits équipements de fabrication locale avec la formation et l'installation de forgerons et ferblantiers artisanaux à proximité des BACs, ce qui sera par ailleurs créateur

d'emplois en zone rurale, notamment en faveur des populations déplacées par le tremblement de terre;

- promouvoir l'introduction et l'utilisation d'outils nouveaux plus performants (par ex. petites houes pour sarclages, semoirs manuels, etc.);
- promouvoir et améliorer la traction animale attelée; et
- mettre des tracteurs équipés d'outillage aratoire à la disposition de groupements crédibles qui sauront en faire une bonne gestion et être capables de les entretenir, puis de les remplacer le moment venu.

C. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Objectifs

45. L'**objectif général** du plan de relance du secteur agricole au regard des intrants et des services agricoles sera de renforcer la sécurité alimentaire du Pays à travers une intensification de la production agricole sur le court, moyen et long terme et de répondre ainsi à l'accroissement soudain de la demande alimentaire en zone rurale consécutif à l'importante migration de populations urbaines suite au séisme du 12 Janvier 2010.

46. Les **objectifs spécifiques** seront d'assurer que les agriculteurs et les familles urbaines revenues en milieu rural et agricole puissent avoir accès à des intrants et des services agricoles de qualité, dans des conditions leur permettant d'intensifier la production agricole pour répondre de manière durable à leur besoin alimentaire de base, et ainsi contribuer à l'amélioration de leur condition de vie et réinstallation.

Résultats attendus

Résultats attendus sur le court terme (saisons de Printemps, Été et Hiver 2010) en réponse à l'urgence immédiate:

47. Afin de répondre à l'urgence impérieuse d'augmenter le niveau de production alimentaire en zone rurale, le résultat attendu sera de distribuer des intrants agricoles sur les campagnes agricoles de printemps, d'été et d'hiver 2010 en quantités suffisantes pour atteindre un niveau d'impact significatif.

Semences (*voir besoins estimés par saison en appendice 2*)

48. Pour les espèces vivrières cultivées pour lesquelles il y a un risque élevé de voir les semences et plants consommés par les familles les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, les besoins d'urgence sont estimés à environ 20 à 30% des besoins saisonniers totaux en semences et plants pour l'ensemble des surfaces cultivées du Pays.

49. Pour les espèces vivrières pour lesquelles les semences et plants ne sont pas consommables (ex : boutures de manioc et patate douce, et rejets de bananiers), les besoins d'urgence peuvent être estimés à moins de 10% des besoins saisonniers totaux pour l'ensemble des surfaces cultivées du Pays.

50. Pour les espèces maraîchères pour lesquelles les semences utilisées sont presque toujours issues d'importations, les besoins d'urgence sont estimés à environ 20% des besoins saisonniers totaux en semences et plants pour l'ensemble des surfaces cultivées du Pays.

51. Réaliser une étude de la sécurité des systèmes semenciers à Haïti, en collaboration avec le CIAT et CRS, afin de mieux calibrer les interventions semencières d'urgences à court et moyen terme.

Engrais

52. En raison de la dégradation et de l'érosion des sols, le dosage des engrais doit aussi prendre en compte la faiblesse de leur capacité de rétention. Aussi, afin de permettre une augmentation significative et rapide du rendement des cultures, le résultat attendu de la filière des Engrais sur le court terme sera de distribuer 60,000 TM d'engrais au cours de l'année 2010, couvrant ainsi les besoins des campagnes de printemps 2010, été 2010, et hiver 2010:

Produits Phytosanitaires

53. Sur le court terme, il est nécessaire d'envisager des interventions spécifiques au regard des prédateurs des cultures suivants :

- Lutte contre les "fourmis folles" avec l'achat et la distribution de 20,000 pièges;
- Lutte contre le Scolyte du café avec l'achat et la distribution de 100,000 pièges BROCAP; et
- Lutte contre le Cylas (charançon) de la patate douce avec l'achat et la distribution de 20,000 pièges à phéromones, de douze mille unités de KARATE de 250 cc et 20,000 unités de Tricel de 100 cc pour une superficie envisagée de 5,000 has.

Outillage et Équipement Agricole

- 100,000 kits d'outils comprenant: machettes, houes, dérapines ou pioches, serpettes et pelles seront distribués; et
- 12,000 ha de terre auront été labourés et préparés pour semis par une flotte de 70 tracteurs, dont 50 fournis par le MARNDR.

Résultats attendus sur le moyen/long terme pour la réhabilitation et le développement du secteur agricole:

Semences

54. Sur le moyen terme (3 années), il est attendu que la structure de base d'une filière nationale de production et de commercialisation de semences de qualité contrôlée (« Quality Declared Seeds ») sera rétablie et opérationnelle. Cela impliquera en particulier que:

- Un important programme de formation aura été mis en œuvre au bénéfice de l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière semencière, y compris une formation intensive des Groupements de Production Artisanale de Semences (GPAS) en matière de production et de commercialisation et de gestion administrative et financière de leurs groupements.
- Des fermes de recherche appliquées auront réhabilité leur capacité pour:
 - effectuer des essais variétaux d'espèces vivrières et maraîchères;
 - assurer la conservation génétique des variétés d'espèces vivrières; et
 - multiplier des semences et plants de base destinés à la multiplication commerciale de semences et plants de qualité contrôlée.
- La SNS aura réhabilité un réseau national d'inspection et de contrôle de la qualité des semences importées et produites au niveau national;
- Une politique claire de développement du secteur semencier aura été développée et adoptée par le gouvernement;
- Une législation sur les importations, la production et la commercialisation de semences aura été élaborée pour soumission au vote du Parlement;
- Un organisme s'inspirant de la précédente « *Commission Intersectorielle de Production et de Distribution de Semences Améliorées* » (CIPDSA) aura été rétabli avec les amendements structurels et opérationnels nécessaires à son succès;
- 15 Groupements de Production Artisanale de Semences (GPAS) actuellement existant auront renforcé leur capacité de production, de stockage et de commercialisation de semences de qualité contrôlée, et 30 nouveaux GPAS auront été formés et établis afin d'assurer une production de semences de qualité contrôlée couvrant les besoins locaux au niveau de Départements-cibles;

- Les agriculteurs auront un accès facilité à des semences de qualité contrôlée; et
- Des stocks de sécurité de semences auront été établis au niveau Régional et/ou Départemental dans le cadre de la gestion des risques et désastres (ex : plans de contingence cyclonique).

Engrais

55. Les résultats à moyen terme (3 années) attendus du Plan de Relance du Secteur Agricole au regard des engrais seront:

1) Un Service National des Fertilisants (SNF) sera mis en place avec pour mandat de:

- Proposer une politique et une législation nationale régissant le commerce et les normes de qualité des engrais distribués en Haïti, en conformité avec la politique agricole du Gouvernement;
 - Contrôler la qualité des engrais importés et distribués tant par les structures du Gouvernement que par le secteur privé;
 - Assurer le rôle d'observatoire de la Filière des Engrais en assurant le suivi et l'analyse du marché des engrais en Haïti;
 - Gérer un stock-tampon de sécurité de 15,000 TM pour:
 - i. régulariser le prix des engrais sur le marché du secteur privé; et
 - ii. contribuer aux plans de contingence en réponse aux risques de désastres naturels.
 - Apporter un soutien normatif et technique aux DDAs et BACs pour la mise en place d'activités de vulgarisation expérimentale visant à définir et promouvoir un usage optimal des engrais par les agriculteurs.
- 2) Les agriculteurs auront une meilleure capacité d'accès aux engrais et en feront une meilleure utilisation, grâce à une politique de subvention et de promotion/développement raisonnée, tant sur un plan technique qu'économique.
- 3) Le marché des engrais sera stabilisé et les effets de désastres naturels amoindris, grâce à la mise en place de stocks-tampon de sécurité.

4) Suite à la distribution urgente de 60,000 TM d'engrais subventionnés en 2010, le PSF en visera:

- une réduction progressive du niveau des subventions;
- une régularisation du marché avec la mise en place de stock-tampon de sécurité;
- une implication accrue du secteur privé; et
- la distribution et/ou commercialisation de :
 - i. 65,000 TM d'engrais en 2011
 - ii. 70,000 TM d'engrais en 2012

56. Ainsi, il est attendu que l'ensemble de ces interventions devrait permettre une augmentation de l'ordre de 25% ou plus des rendements habituels des cultures en tirant un meilleur parti du potentiel génétique des semences améliorées qui seront distribuées.

Produits Phytosanitaires

57. Sur le moyen et long terme, le MARNDR souhaitant promouvoir et développer des méthodes de lutte intégrée et raisonnée contre les ennemis et prédateurs des cultures, les résultats attendus seront donc:

- L'existence d'une liste officielle des pesticides autorisés en Haiti qui sera établie en collaboration avec les Facultés d'Agronomie du Pays, et la mise en place d'une législation portant sur leur:
 - Importation;
 - Stockage;
 - Commercialisation;
 - Utilisation; et
 - destruction des stocks périmés.
- Le Programme National de Protection des Végétaux sera renforcé et visera à la promotion et au développement de techniques répondant aux exigences de:
 - Prévenir les pertes de récoltes causées par les ennemis et ravageurs des cultures;
 - Assurer une production d'aliments sains sans résidu chimique; et
 - Préserver la biodiversité et l'environnement.
- Cela se réalisera au travers de:
 - L'élargissement du Groupe Santé Bêtes (GSB) en Groupe Santé Bêtes et Plantes (GSBP);
 - Le renforcement du Réseau National de Surveillance Phytosanitaire (RNSP);
 - L'établissement liste des organismes nuisibles;

- Le renforcement des laboratoires phytosanitaires avec les matériels et équipements nécessaires; et
- La formation des cadres techniques.

Outillages et Équipements Agricoles

58. Afin de faciliter le travail des agriculteurs:

- 80 forgerons/ferblantiers ("machokete") communaux auront été formés à la fabrication d'outillage agricole et auront installé un atelier à proximité de chaque BAC pour produire, réparer et commercialiser des outils, silos, abreuvoirs, mangeoires, arrosoirs, etc., adaptés aux besoins des agriculteurs; Le programme DEFI financé par la BID aidera à réaliser ces produits.
- 300 tracteurs agricoles équipés auront été achetés et un service d'accès au machinisme agricole partiellement subventionné aura été mis en place à l'intention des petits agriculteurs.

Services de Vulgarisation

- Les capacités d'appui des services de vulgarisation des DDAs et BACs aux agriculteurs, pour la promotion de méthodes de vulgarisation participatives (Champs-Ecoles ou 'Farmers Field Schools') auront été renforcées au travers de:
 - Un appui technique spécialisé;
 - l'achat d'équipements de formation et d'appui logistique, y compris leurs coûts d'opération et d'entretien; et
 - la mise en œuvre de sessions de formation spécialisées sur les techniques modernes de production et méthodes de vulgarisation participative.
- Renforcement du réseau national de Centres Communautaires de Commercialisation d'Intrants Agricoles en partenariat avec les DDAs, les BACs et le secteur privé, ces centres étant autogérés et destinés à offrir un service de proximité aux petits agriculteurs.

D. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Filière des Semences

Achat et distribution d'urgence de semences de qualité pour répondre à l'insécurité alimentaire aggravée par le tremblement de terre du 12 Janvier 2010

59. Les activités envisagées consisteront en l'achat de semences de cultures légumineuses, céréalières et maraîchères pour distribution sur l'ensemble du territoire National, ciblant plus particulièrement les zones dévastées par le tremblement de terre, les zones d'accueil des populations déplacées, et les zones à haut potentiel de production (périmètres irrigués), selon les quantités de semences citées dans le chapitre précédent. Une étude sur la sécurité des systèmes semenciers à Haiti, en collaboration avec le CIAT et CRS sera également réalisée afin de mieux calibrer les interventions semencières d'urgences à court et moyen terme.

60. Le contexte institutionnel de cette intervention sera élargi à l'ensemble des acteurs déjà impliqués dans la mise en œuvre de ces distributions, incluant le MARNDR, les DDAs, les BACs, la FAO, les ONGs, et Organisations Communautaires de Base, dans le cadre de la coordination du « Cluster Agriculture » et des « Tables Sectorielles » Nationales et Départementales.

61. Les besoins en assistance seront nécessaires en termes de financement de la part des donateurs, d'appui technique et opérationnel (e.g. FAO, IICA), et d'appui logistique qui pourra être éventuellement apporté par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et les membres du « Cluster Logistique ».

62. Le coût de cette intervention est estimé à 13,580,000 US\$ pour couvrir les 3 campagnes agricoles de printemps, été, et hiver 2010.

Renforcement du SNS:

63. Les activités de renforcement du SNS consisteront en:

- Réhabilitation et équipement d'un laboratoire central de contrôle de qualité des semences;
- Création et équipement des Bureaux Départementaux de contrôle de la qualité des semences au niveau de chaque DDA;
- Mise en place et formation d'une équipe spécialisée du SNS, au niveau central et au niveau déconcentré, avec l'affectation de Points Focaux Semenciers (PFS); et
- Mise en opération d'un système de contrôle de qualité des semences.

64. Le mécanisme institutionnel sera basé sur le dispositif actuel au niveau central (MARNDR), lequel sera étendu au niveau des DDAs et BACs;

65. Les besoins en assistance technique impliqueront la mise en œuvre d'un important programme de formation et la mise en place de la structure (personnel et équipement) au niveau des DDAs et BACs; et

66. Le budget requis pour la mise œuvre de cette intervention est estimé à 2,400,000 USD sur une durée de 3 années.

Formulation d'une politique de développement du secteur semencier et d'une législation semencière

67. Cette intervention consistera en la conduite d'un processus de formulation de la politique de développement du secteur semencier et de la législation devant régir les importations, la production, le contrôle de qualité, le conditionnement, les conditions de stockage et de transport, la commercialisation et l'utilisation des semences. Ce processus nécessitera un appui technique pour l'élaboration de propositions de textes et la conduite d'un processus participatif impliquant l'ensemble des acteurs du secteur semencier pour réaliser les choix stratégiques appropriés et valider techniquement les propositions de texte à soumettre au parlement.

68. Le MARNDR et le SNS seront les acteurs principaux de la mise en œuvre de cette intervention. Les acteurs publics et privés du secteur semencier devront y être directement associés.

69. La mise en œuvre de cette intervention impliquera le recrutement d'un ou plusieurs consultants spécialistes de la législation et de la politique semencière et la conduite de 3 ateliers de consultations.

70. Le coût estimé de cette intervention est de 250,000 USD sur une durée de 24 mois.

Établissement d'une commission d'économie mixte (public/privé) responsable de coordonner et/ou assurer le suivi de:

- Importations;
- Programmes d'appui à la production et à la commercialisation de semences fondé sur le développement d'un réseau de Groupement de Producteurs Artisans de Semences (GPAS), avec le renforcement de 15 GPAS existants et la création de 30 nouveaux GPAS à travers:
 - une capitalisation de leur structure;
 - une formation intensive de leurs membres en terme de capacité technique, administrative et financière dans la conduite de leurs activités de production et de commercialisation de semences de qualité contrôlée;
 - un appui technique continu; et
 - une officialisation/enregistrement de leur statut légal avec reconnaissance d'utilité publique.
- conditionnement et stockage;
- commercialisation, suivi des prix et régulation du marché des semences au travers d'un mécanisme de concertation entre les producteurs et les acheteurs potentiels afin de programmer la production des semences en adéquation avec la demande des agriculteurs;
- Le dispositif institutionnel à mettre en place s'inspirera partiellement de la CIPDSA en y apportant les amendements nécessaires au regard du contexte actuel;
- Les besoins en assistance technique pour le rétablissement d'une telle Commission s'expriment en terme de support stratégique et opérationnel, et de formation et développement des ressources humaines de la Commission aux divers niveaux de la filière des semences (importation, production, conditionnement et stockage, et commercialisation); et
- Le coût de cette intervention est estimé à 7,500,000 USD sur une durée de 3 ans.

Réhabilitation d'une structure d'expérimentation variétale, de conservation génétique, et de multiplication de semences et matériel végétal de base

71. Les activités envisagées consisteront en la réhabilitation ou le renforcement de 4 centres d'expérimentation, de conservation du matériel génétique, et de production de semences de "pré-base" et "base", au niveau des 4 principales zones agro-écologiques du Pays.

72. Les structures d'accueil seront 4 fermes semencières du MARNDR, sous la gestion administrative des DDAs concernées, certaines ONGs et organisations privées déjà spécialisées dans ces activités.

73. Les besoins en assistance technique et matérielle se traduiront par des travaux de réhabilitation structurelle et opérationnelle au niveau de chaque centre avec:

- les réaménagements et le rééquipement nécessaires;
- la mise en place et la formation d'une équipe administrative et technique; et
- la conception et mise en oeuvre d'un plan de travail.

74. Le coût de cette activité est estimé à 2,800,000 US \$ sur une durée de 3 années.

Filière des Engrais

Achat et distribution d'urgence de 60,000 tonnes métriques d'engrais pour augmenter les rendements agricoles, en réponse à l'insécurité alimentaire aggravée par le tremblement de terre du 12 Janvier 2010

75. Les activités consisteront en l'achat d'engrais sous forme d'urée (N=46%) et engrais complet N-P-K (10-20-20) pour vente à un prix subventionné sur l'ensemble du territoire National, ciblant plus les zones donnant lieu à une distribution de semences de qualité améliorée.

76. Le contexte institutionnel de cette intervention sera le PSF, en partenariat avec les DDAs, les BACs, la FAO, les ONGs, les distributeurs privés locaux, et Organisations Communautaires de Base.

77. Les besoins en assistance seront nécessaires en termes de financement des achats d'engrais et d'appui logistique qui pourra être éventuellement apporté par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et les membres du « Cluster Logistique ».

78. Le coût de cette intervention est estimé à 36,000,000 US\$ pour couvrir les 3 campagnes agricoles de printemps, été, et hiver 2010.

Appui au Programme de Subvention des Fertilisants (PSF)

79. Les activités envisagées consisteront en:

- la poursuite du Programme de Subvention des Engrais (PSF) afin d'en promouvoir l'utilisation pour augmenter le rendement des cultures; et

- l'établissement d'une unité de mélange et d'ensachage d'engrais complets (N-P-K) et oligoéléments en partenariat avec le secteur privé, afin de répondre aux besoins spécifiques des cultures selon les différents niveaux de fertilité des sols et besoins spécifiques de chaque culture dans chaque région.

80. La structure institutionnelle du PSF est déjà en place au niveau du MARNDR mais elle devra être renforcée.

81. Les besoins en assistance pour le renforcement du PSF sont essentiellement liés au financement des subventions des engrais, auquel s'ajouteront des coûts moins importants de renforcement structurel et opérationnel pour mettre en œuvre les processus d'achat et de distribution.

82. L'essentiel du budget étant alloué aux subventions, celui-ci dépendra nécessairement de l'évolution d'un marché international des engrais qui est très volatile. Toutefois il est attendu qu'un budget de 94,000,000 US\$ couvrant les besoins des années 2011 et 2012 soit requis.

Mise en place d'un Stock-Tampon pour régulariser le marché des engrais

83. Les activités envisagées consisteront en l'achat et le stockage d'un stock-tampon de 15,000 TM d'engrais destiné à régulariser l'approvisionnement des marchés locaux, évitant ainsi la création spontanée de marchés parallèles à tendance parfois spéculative et inflationniste. et l'accès à un stock de sécurité immédiatement disponible en cas de désastre naturel.

84. La gestion de ces stocks de sécurité sera sous la responsabilité du PSF.

85. Les besoins en assistance seront essentiellement financiers afin de couvrir le coût d'achat du stock initial et les frais de gestion de ce stock.

86. Le coût de cette intervention est estimé à 10,000,000 US \$, essentiellement destinés à couvrir le stock de base de 15,000 TM d'engrais.

Mise en place d'un Service National des Fertilisants

87. Les activités envisagées pour la mise en œuvre de cette intervention consisteront en la mise en place d'un Service National des Fertilisants (SNF) destiné à:

- contrôler la qualité des engrais importés et commercialisés au travers d'un accord de partenariat avec un laboratoire public ou privé agréé par le Gouvernement;
- l'étude des besoins effectifs de fertilisation des cultures en relation avec l'espèce cultivée, les rendements attendus, et les conditions physico-chimiques du sol de chaque zone de culture. Pour la mise en œuvre de cette activité, il sera nécessaire de renforcer les capacités du laboratoire National de Tamarinier qui dépend du MARNDR;
- apporter un appui technique normatif aux services de vulgarisation des DDAs et BACs et aux agriculteurs, afin de promouvoir des techniques culturales favorisant la conservation des sols (rotation de cultures, agriculture-élevage, agriculture de conservation) et une utilisation

optimum et raisonnée des engrais, oligoéléments et amendements des sols par les agriculteurs.

88. Le dispositif institutionnel du SNF est à créer et sera similaire à celui du SNS.
89. Les besoins en assistance technique et financière devront couvrir l'ensemble des activités de développement structurel et de mise en opération du SNF.
90. Le coût de cette intervention est estimé à 2,400,000 US \$ sur une durée de 3 ans.

Produits Phytosanitaires

Appui d'urgence au contrôle des principaux insectes ravageurs des cultures

91. Les activités proposées consisteront en l'achat et la distribution d'urgence de pièges et produits phytosanitaires afin de contrôler les principaux ravageurs des cultures que sont:
 - La mouche des fruits;
 - les « fourmis-folles »
 - Le Scolyte du caféier; et
 - Le charançon de la patate douce.
92. Le cadre institutionnel de mise en œuvre sera basé sur les structures de la Direction de la Quarantaine Animale et Végétale pour les importations et de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) pour les distributions et l'appui technique aux DDA et BACs.
93. Les besoins d'assistance pour la mise en œuvre de cette intervention d'urgence s'expriment en terme de ressources financières pour les achats et la conduite des opérations sur le terrain, et en ressources humaines pour renforcer la capacité d'exécution de la DPV.
94. Le coût de cette intervention est estimé à 2500 000 US\$ sur une durée de 1 an.

Établissement d'une liste officielle des pesticides autorisés en Haïti et formulation d'une législation portant sur leur importation, transport, stockage, commercialisation, utilisation et destruction des stocks périmés

95. Cette intervention consistera en des consultations spécialisées afin d'établir une liste officielle des pesticides autorisés et de formuler une législation devant régir leurs importations, production, contrôle de qualité, conditionnement, conditions de stockage et de transport, commercialisation, utilisation, et destruction des stocks périmés pour soumission au vote du Parlement.
96. Les services de la Direction de la Protection des Végétaux et les services légaux du MARNDR serviront de cadre institutionnel à la mise en œuvre de cette intervention.
97. La mise en œuvre de cette intervention impliquera le recrutement d'un ou plusieurs consultants spécialistes de la protection des végétaux et de la législation dans ce secteur.

98. Le coût estimé de cette intervention est de 250,000 USD sur une durée de 18 mois.

Renforcement des services d'appui de la Direction de la Protection des Végétaux

99. Cette intervention consistera à renforcer les services d'appui de la Direction de la Protection des Végétaux au niveau national, Départemental et Local afin de promouvoir et développer des techniques répondant aux exigences de:

- Prévenir les pertes de récoltes causées par les ennemis et ravageurs des cultures;
- Assurer une production d'aliments sains sans résidus chimiques; et
- Préserver la biodiversité et l'environnement.

100. Les services de la Direction de la Protection des Végétaux du MARNDR servira de cadre institutionnel à la mise en œuvre de cette intervention.

101. La mise en œuvre de cette intervention impliquera le financement d'équipements et le recrutement d'un ou plusieurs consultants spécialistes de la protection des végétaux.

102. Le coût estimé de cette intervention est de 2,400,000 USD sur une durée de 3 ans.

Outillages et équipement agricole

Appui d'urgence aux agriculteurs le plus vulnérables au travers de la distribution de 100,000 kits d'outils

103. Les activités envisagées pour la mise en œuvre de cette intervention d'urgence consisteront en l'achat et la distribution de 100,000 kits d'outils composés de machettes, houes, dérapines (ou pioche), pelles, et serpettes.

104. Sur un plan institutionnel, la mise en œuvre de cette intervention se fera sous la supervision du MARNDR, au travers des DDAs et BACs, et en partenariat avec le « Cluster Agriculture » et les Tables Sectorielles Départementales.

105. Les besoins en assistance financière devront couvrir le coût de l'ensemble des activités de développement structurel et de mise en opération de l'intervention, soit un coût estimé à 4,000,000 US \$ couvrant les campagnes agricoles de printemps, de l'été, et de l'hiver

Appui à la formation et l'établissement de 80 forgerons/ferblantiers artisanaux pour la fabrication, la commercialisation, l'entretien, et la réparation d'outils et divers petits équipements agricoles tels qu'arrosoirs, abreuvoirs, mangeoires, et silos pour la conservation des grains

106. Les activités pour la mise en œuvre de cette intervention d'urgence consisteront en la conduite d'un programme accéléré de formation de 80 forgerons-ferblantiers artisanaux, de préférence choisis parmi des familles déplacées lors du séisme afin de leur offrir une opportunité d'emploi et de génération de revenu, et de les capitaliser dans le but d'installer un atelier artisanal à proximité de chaque BAC (NB: Il y a également 80 BACs à travers le Pays).

107. Sur un plan institutionnel, la mise en oeuvre de cette intervention se fera aussi sous la supervision du MARNDR et en partenariat avec le « Cluster Agriculture » et les Tables Sectorielles Départementales.

108. Les besoins en assistance technique et financière devront couvrir l'ensemble des activités d'encadrement, de formation et d'installation d'un atelier pour 80 forgerons-ferblantiers artisanaux.

109. Le coût de cette intervention est estimé à 1,500,000 US \$ sur une durée de 3 ans.

Services Agricoles

Appui au renforcement des capacités d'appui technique pour les DDAs, et de vulgarisation pour les BACs, afin de promouvoir un développement participatif au niveau des petits agriculteurs.

110. Le renforcement des DDAs et BACs consistera en l'achat et l'entretien d'équipements de formation et de logistique et la formation de personnels administratifs et techniques dans le but d'apporter un soutien effectif aux agriculteurs, dans le cadre d'un programme de vulgarisation participative (« Champs-Écoles »).

111. Sur un plan institutionnel, la mise en oeuvre de cette intervention se fera sous la supervision du MARNDR au travers des DDAs et BACs, en partenariat avec les ONGs locales et groupements communautaires.

112. Les besoins en assistance technique et financière devront couvrir les achats d'équipements, les frais de formation de techniciens et vulgarisateurs et les frais logistiques du programme.

113. Le coût estimé de cette intervention est de 4,500,000 US\$ sur 3 ans

Établissement d'un service subventionné d'accès à la mécanisation agricole pour les petits agriculteurs

114. Les activités pour la mise en oeuvre de cette intervention d'urgence consisteront en l'achat de 300 tracteurs agricoles équipés d'outillage aratoire et à la mise en place d'un service subventionné d'accès à la mécanisation agricole pour les petits agriculteurs.

115. Sur un plan institutionnel, la mise en oeuvre de cette intervention se fera aussi sous la supervision du MARNDR et en partenariat avec divers acteurs de la société civile organisée dans le cadre d'un protocole d'accord définissant les responsabilités de chacun des acteurs.

116. Le coût estimé de cette intervention est de 12,000,000 US\$ sur 3 ans.

Voir en appendice 4 le résumé des coûts

E. PROBLEMES EN SUSPENS – RISQUES

117. Les problèmes en suspens et risques en relation avec la mise œuvre de ce « Plan de relance du Secteur Agricole » dans son ensemble, et plus particulièrement avec la mise en œuvre de cette composante de « Réhabilitation de l'accès aux intrants et services agricoles », relèvent essentiellement de la **nécessité d'apporter une réponse immédiate à une situation d'insécurité alimentaire tout en s'assurant que l'approche stratégique de cette réponse d'urgence soit compatible avec les impératifs stratégiques d'une réhabilitation dans une perspective de développement durable.**

118. Ceci est parfois difficile à concrétiser en raison de la **réurrence des situations d'urgence souvent causées par des désastres naturels chroniques**, tels les cyclones, qui remettent alors en question les progrès qui auraient pu être réalisés pour élever le niveau de participation des bénéficiaires. C'est donc la raison pour laquelle des activités, telles que la mise en place de stocks-tampon ou stocks de sécurité pour les semences et engrais, ont été prévues.

119. Outre les aléas climatiques, un autre risque est lié à l'instabilité du coût des engrais sur le marché international, lequel fluctue très largement en corrélation avec le coût des ressources énergétiques.

120. Enfin, un autre risque pourrait être lié à un éventuel retard dans le financement et la mise en œuvre, ou bien à un sous-financement, de la première phase d'urgence (année 2010). Cela pourrait aggraver la pauvreté et l'insécurité alimentaire déjà prévalente en milieu rural, et faire obstacle aux processus de stabilisation et de réinstallation des populations urbaines déplacées en milieu rural, avec toutes les implications économiques et sociales que cela aurait sur l'ensemble du Pays.

Liste de Fournisseurs de semences en Haïti (non-exhaustive)

Fournisseur	Adresses Physiques	Coordonnées
ADEL Action pour le Développement Local	22, Route Etang Myriam 1 Port-de-Paix, Haïti	Rodrigue HENRI Tel : 3777-3804/3631-3321 E-mail : adelhaiti@yahoo.fr rodriguehenri@yahoo.fr
BON JARDIN	11, rue Roux, Delmas 31 Bassin Bleu Nord'Ouest, haïti	Joseph Alix Wilner Tél. 3406-0836 / 3401-7765 alixwilner@yahoo.fr
AGROTECHNIQUE SA	15, Ave. Marie Jeanne Port-au-Prince, Haïti	Ena P. DERENONCOURT Tel : (509)3702-0501 enap.derenoncourt@agrotechnique.com
AID Association des Irrigants de Dubreuil	Gerard, Route de Ducis, Cayes Cayes, Port-au-Prince	Aurel ALDUME Tel : (509) 3874-649
DOUBLE HARVEST	#10, Roche Blanche, Croix-des-Bouquets, Haïti	Louis Philippe Moysé Tél.: 3770-3937/2510-4600
AGRICULTURE PLUS	#6, Croix-des-Missions, Haïti	Berlus Jean Isalien Tél.: 3443-2591/ 3653-6317
IDESC	Boulevard Saint Pierre, Coteaux, Sud d'Haïti	Joseph Antoine BENECHÉ Tel : (509) 3640-6524 E-mail: benechej08@yahoo.fr -
CARIFRESH SA -	Santo 17, Croix des Bouquets	Tél.: 3437-2800/3468-3273 reimarht@yahoo.com
ORE	4, Impasse Goulard, Av Jn Paul II , Port-au-Prince, Haïti	Monique FINIGAN Tel.: 2245-4835 / 3401-6580 mail@oreworld.org
SOGESSEP SA	19, Rue Chériez, Canapé-Vert Port-au-Prince, Haïti	M. Gerald NAVAL / Aristobule Deverson Tél: 3558-06-78 / 2244-1476 / 2512-7255 sogesep@yahoo.com
SONAPA	Plaine du Cul de Sac Port-au-Prince, Haïti	Tél.: 3701-6002/3445-9401 -
Fédération des Associations pour le Développement de les Anglais	26, rue Nouvelle Les Anglais	Exile Rose Marie Tél.:3631-8813

BESOINS TOTAUX en SEMENCES et PLANTS POUR L'ANNEE AGRICOLE 2010

Cultures	Superficie annuelle (Has)	Densité en (Kg) ou plants / ha	BESOIN TOTAL (TM)	quantités a considérer pour appui d'urgence	Coût unitaire Estimé	Coût estimé Total	Printemps (Mars-May) 2010	Eté (Juillet-Septembre)2010	Hiver (Nov-December) 2010
Legumineuses	Has	Kgs	TM	TM	US\$	US\$	TM	TM	TM
Haricot (Phaseolus vulgaris)	125,000	60	7,500	1,875	2,000	3,750,000	3,750	2,250	1,500
Pois de souche	10,000	45	450	113	3,000	337,500	315	90	45
Pois inconnu (vigna unguiculata)	10,000	50	500	125	1,800	225,000	300	200	-
Pois congo (cajanus cajan)	30,000	15	450	113	2,400	270,000	225	203	23
TOTAL Legumineuses	175,000		8,900	2,225		4,582,500	4,590	2,743	1,568
Céréales	Has	Kgs	TM	TM	US\$	US\$	TM	TM	TM
Riz	60,000	80	4,800	1,200	1,300	1,560,000	1,680	2,640	480
Sorgho	120,000	12.5	1,500	375	1,300	487,500	450	900	150
Maïs	300,000	25	7,500	1,875	1,200	2,250,000	4,500	2,250	750
TOTAL Céréales	480,000		13,800	3,450		4,297,500	6,630	5,790	1,380
			TM	TM			TM	TM	TM
Total céréales + légumineuses			22,700	5,675		8,880,000	11,220	8,533	2,948

HAÏTI: Plan d'investissement pour la croissance du secteur agricole
Production et développement des filières
Annexe 5: Composante renforcement de l'accès aux intrants et services agricoles

Maraîchères	Has		TM	TM	US\$	US\$	TM	TM	TM
Semences maraîchères	8,900	variable/sp	100	20	35,000	700,000	40	40	20
TOTAL maraîchères	8,900		100	20	35,000	700,000	40	40	20

Racines et Tubercules	Has	Plants/ha	Million Boutures	Million Boutures	US\$	US\$	Million Boutures	Million Boutures	Million Boutures
Manioc*	35,000	12,500	438	2	0.10	200,000	219	175	44
Patate douce*	22,000	40,000	880	5	0.06	300,000	352	352	176
Igname	22,500	50,000	1,125	5	0.50	2,500,000	844	281	-
TOTAL Racines et Tubercules	79,500		2,443	12		3,000,000	1,415	808	220

	Has	Plants/ha	Million plants	Million plants	US\$	US\$	Million plants	Million plants	Million plants
Plantules banane									
Banane* (cepas)	100,000	2,500	250	0	0.19	0	125	63	63
Vitroplants				2	0.50	1,000,000			
TOTAL Banane	100,000		250	2		1,000,000	125	63	63

Sources

GRAND TOTAL besoins urgence	13,580,000
------------------------------------	-------------------

Les informations ci-dessus sont fournies sur la base des estimations des Responsables du SNS, PNSA, Direction de production Végétale du MARNDR. Les documents "Besoins en Semences du MARNDR/SNS, avril 2006, Plan de Relance du Secteur Agricole du MARNDR, avril 2008, Identification des Filières et Créneaux porteurs du MARNDR, 2005 ont été consultés

Principales cultures par Département et par Zone Agro-écologique

Département	Zones agro-écologiques	Cultures
Ouest	Plaines irriguées	bananes (principale culture)
	Plaines humides	maïs, canne à sucre
	Montagnes humides	les produits maraichers
Sud'Est	Montagnes humides	café, haricots, banane et igname
	Plaine irriguée	Bananas
	Plaines et Montagnes arides	maïs, pois congo, manioc
	Plaine aride	sisal (Côtes de Fer)
Sud	Plaines sèches	sorgho, maïs et manioc (par ex.region d'Aquin)
	Plaines humides	maïs, haricots, riz, legumes
	Plaines irriguées	maïs, haricots, riz, legumes
	Montagnes humides	café, haricotset bananas
	Cotes arides	sorgho et arachide
	Cotes humides	haricot, maïs, bananas
Artibonite	Cotes arides	sorgho et manioc
	Montagnes arides	sorgho et manioc
	Plaines irriguées	riz, légumes, haricot, bananes, maïs, sorgho
	Plaines humides	bananes, maïs, fruitiers
	Montagnes humides	café, haricot, ignames, bananes,
	Plaines arides	millet et pois congo
Centre	Plaines humides et irriguées	maïs, haricots, riz, patates douces
	Plaines sèches	maïs, patate, pois congo et manioc
	Montagnes semi-humides	maïs, sorgho, pois congo, canne à sucre, arachides et manioc
	Montagnes très humides	café, maïs, haricots, ignames,
	Montagnes sèches	maïs, sorgho, pois congo
Grand'Anse	Montagnes très humides	café (dominant), haricots, ignames
	Montagnes humides	café, haricots, ignames
	Montagnes semi-humides	maïs, haricots
	Plaines semi-humides	bananes, maïs, manioc, fruitiers
	Plaines sèches	arachides, maïs, pois d'angle

Nippes	Montagnes humides Plaines irriguées Montagnes sèches Plaines sèches	haricots, maïs, café, bananes et tubercules maïs, riz, bananas Sorgho maïs, sorgho et pois congo
Nord	Zones de plaine** Montagnes humides Montagnes sèches	riz, bananes haricots, manioc, patates douces, maïs café, cacao, ignames, taro, bananes, haricots sorgho, maïs, pois congo
Nord'Est	Plaines sèches Plaines humides Montagnes humides Montagnes semi-humides	maïs, pois d'angole, gombo, et tubercules riz, haricots, bananes café, ignames, haricots bananes, canne à sucre, maïs et tubercules
Nord'Ouest	Plaines arides Montagnes arides Montagnes humides Plaines irriguées	Sorgho arachides, sorgho tubercules, maïs, haricots, bananes, café banane (culture principale)

Source : Rapport Mission FAO/PAM pour l'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires en Haiti, Oct. 2004

** Plaine du Nord, Saint -Raphael

Résumé des Coûts

Interventions	Coûts (USD)
Actions à Court Terme	
Achat/distributions de semences	13,580,000
Achat et distribution de 60,000 TM d'Engrais	36,000,000
Appui d'urgence au contrôle des principaux ravageurs des cultures	2,500,000
Achat/distribution de 100,000 kits d'outils	4,000,000
Labour/préparation 12,000 ha	1,500,000
Sous-Total Urgence	57,580,000
Actions à Moyen-Long Terme	
Renforcement du Service National des Semences (SNS)	2,400,000
Législation de la filière semence	250,000
Etablissement d'une Commission Interprofessionnelle des Semences	7,500,000
Réhabilitation de centres de conservation/multiplication semences de base	2,800,000
Appui au Programme de Subvention des Fertilisants (PSF)	94,000,000
Mise en place d'un stock-tampon pour régulation du marché des engrais	10,000,000
Mise en place d'un Service National des Fertilisants (SNF)	2,400,000
Liste des Pesticides autorisés et Législation	250,000
Renforcement Services Appui Direction de la Protection des Végétaux	2,400,000
Formation et installation de 80 forgerons - ferblantiers artisanaux	1,500,000
Renforcement des DDAs et BACs et promotion vulgarisation participative	4,500,000
Achat 300 tracteurs – Service de mécanisation agricole aux agriculteurs	12,000,000
Sous Total –Moyen Terme	140,000,000
Grand Total	197,580,000

ANNEXE 5

PRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES

COMPOSANTE RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX INTRANTS ET SERVICES AGRICOLES

TABLE DES MATIERES

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION	1
Contexte avant le tremblement de terre	1
Semences et Matériel Végétal	2
Engrais	4
Produits Phytosanitaires	5
Outillage et Équipement agricole	6
Contexte après le tremblement de terre et justification de l'intervention.....	6
B. STRATÉGIE DE RÉHABILITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR.....	7
Semences.....	7
Engrais.....	8
Mise en place d'un Service National des Fertilisants (SNF) ayant mandat de:	9
Produits Phytosanitaires	10
Outillages et Équipements agricoles	10
C. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	11
Objectifs.....	11
Résultats attendus.....	11
Résultats attendus sur le court terme (saisons de Printemps, Été et Hiver 2010) en réponse à l'urgence immédiate:	11
Résultats attendus sur le moyen/long terme pour la réhabilitation et le développement du secteur agricole:	13
D. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION.....	16
Filière des Semences	16
Achat et distribution d'urgence de semences de qualité pour répondre à l'insécurité alimentaire aggravée par le tremblement de terre du 12 Janvier 2010	16
Renforcement du SNS:	17
Formulation d'une politique de développement du secteur semencier et d'une législation semencière	17
Établissement d'une Commission d'économie mixte (public/privé) responsable de coordonner et/ou assurer le suivi de:	18
Réhabilitation d'une structure d'expérimentation variétale, de conservation génétique, et de multiplication de semences et matériel végétal de base	19

Filière des Engrais	19
Achat et distribution d'urgence de 60,000 tonnes métriques d'engrais pour augmenter les rendements agricoles en réponse à l'insécurité alimentaire aggravée par le tremblement de terre du 12 Janvier 2010.....	19
Appui au Programme de Subvention des Fertilisants (PSF)	19
Mise en place d'un Stock-Tampon pour régulariser le marché des engrais	20
Mise en place d'un Service National des Fertilisants	20
Produits Phytosanitaires	21
Appui d'urgence au contrôle des principaux insectes ravageurs des cultures.....	21
Établissement d'une liste officielle des pesticides autorisés en Haïti et formulation d'une législation portant sur leur importation, transport, stockage, commercialisation, utilisation et destruction des stocks périmés	21
Renforcement des services d'appui de la Direction de la Protection des Végétaux	22
Outillages et équipement agricole	22
Appui d'urgence aux agriculteurs le plus vulnérables au travers de la distribution de 100,000 kits d'outils	22
Appui à la formation et l'établissement de 80 forgerons/ferblantiers artisanaux pour la fabrication, la commercialisation, l'entretien, et la réparation d'outils et divers petits équipements agricoles tels qu'arrosoirs, abreuvoirs, mangeoires, et silos pour la conservation des grains.....	22
Services Agricoles	23
Appui au renforcement des capacités d'appui technique pour les DDAs, et de vulgarisation pour les BACs, pour promouvoir un développement participatif au niveau des petits agriculteurs.....	23
Établissement d'un service subventionné d'accès à des services de mécanisation agricole pour les petits agriculteurs	23
E. PROBLEMES EN SUSPENS – RISQUES.....	24
APPENDICE 1. LISTE DE FOURNISSEURS DE SEMENCES EN HAITI (NON- EXHAUSTIVE)	
APPENDICE 2. BESOINS TOTAUX EN SEMENCES ET PLANTS POUR L'ANNEE AGRICOLE 2010	
APPENDICE 3. PRINCIPALES CULTURES PAR DEPARTEMENT ET PAR ZONE AGRO-ECOLOGIQUE	
APPENDICE 4. RESUME DES COUTS	

HAITI

**PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LA CROISSANCE DU SECTEUR
AGRCIOLE**

PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

ANNEXE 5

**COMPOSANTE RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX INTRANTS
ET SERVICES AGRICOLES**